

## CONGÉ FIN DE CARRIÈRE LG

### ANTICIPER SON DÉPART À LA RETRAITE

Un congé prévu par l'accord Carrefour Groupes, sous réserve de remplir les conditions d'accès.

### QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

**5 ANS**

d'ancienneté au sein du  
groupe Carrefour

**30 MOIS**

au plus avant la date  
d'entrée en retraite

**2e OU 3e**

catégorie d'invalidité  
exclue

Sans préavis en cours ni pension de retraite liquidée. Le début du congé suit les délais prévus par l'accord.

### ALLOCATION DE REMPLACEMENT

**75 %**

du salaire brut plein  
tarif

Moyenne des 12 derniers mois de salaire avant l'adhésion, hors éléments exceptionnels et intéressement / participation.

**En cas de passage antérieur à temps partiel, reconstitution sur la base de l'horaire contractuel à temps plein.**

### PROTECTION SOCIALE ET RETRAITE

#### Pendant le congé

Cotisations retraite calculées comme pour un salaire à temps plein. Maintien de la prévoyance santé, du PFG, du PERCOL et des remises sur achats.

#### Au terme du congé

Fin du contrat au dernier jour du mois civil précédant la retraite. Solde de compte et indemnité de départ selon la convention collective, plafonnée à six mensualités.

**À RETENIR** Vérifiez votre éligibilité et la date possible de début du congé.

